

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 SG 142

2011 DAC 422 Subvention à l'association M.U. (18e)

M. Christophe GIRARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association mentionnée ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros, dont 5.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville et 5.000 euros au titre du cinéma est attribuée à l'association M.U. dont le siège social est situé 12, rue Cavé à Paris (18^e). X04160-13685 2011_01455.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 :

à hauteur de 10.000 euros à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.

à hauteur de 5.000 euros à la rubrique 314, nature 6574, ligne 02006 provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.